

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2172

présenté par

M. Boumertit, Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	303 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	303 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	303 000 000	303 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer 27 000 places en master afin de supprimer la sélection entre la licence et le master.

La sélection entre la licence et le master est une véritable attaque contre la démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle renforce les inégalités sociales, car elle favorise les étudiants issus de milieux privilégiés, dotés d'un capital économique et culturel plus élevé. La plateforme MonMaster, à l'instar de Parcoursup, est une nouvelle machine à trier les étudiants faute de places en Master en nombre suffisant. En 2024 parmi les 191 700 candidats éligibles à l'inscription en première année de master, 164 000 ont reçu au moins une proposition d'admission (85,7 %), dont 13 000 candidats lors de la phase complémentaire. Ainsi la Sies indique 958 000 étudiants en licence en 2024, contre seulement 588 000 en master. Ce tri social au milieu du parcours universitaire va à l'encontre des valeurs républicaines d'égalité et de justice sociale. Sélectionner, c'est accroître les déterminismes sociaux.

Cette logique crée un système à deux vitesses : les formations élitistes, très sélectives, d'un côté, et celles où les étudiants se retrouvent par défaut de l'autre. Cela dévalorise non seulement la licence, perçue comme le diplôme final de ceux qui n'ont pas pu accéder au master, mais mine également la crédibilité des diplômes nationaux. Le diplôme devient ainsi un simple outil de tri au lieu d'être une reconnaissance collective des compétences.

De plus, la sélection prive l'université de sa mission d'accueil universel et de formation du plus grand nombre. En augmentant la pression dès la licence, on décourage des étudiants qui auraient pu s'épanouir en master. En sélectionnant, on ne fait que renforcer les inégalités préexistantes, sans offrir de solutions aux étudiants issus des classes populaires.

Pire encore, dans un contexte de réduction budgétaire, cette sélection risque de servir d'excuse pour diminuer le nombre de places en master, baissant ainsi le niveau global de qualification des jeunes. Cela accentuera encore davantage la concurrence sur le marché du travail, en sacrifiant l'accès aux qualifications les plus élevées.

Pour toutes ces raisons, la sélection en master est une régression sociale majeure et doit être abolie. En compensation, il est nécessaire de fournir aux universités les moyens financiers d'ouvrir un nombre de places suffisant pour endiguer l'augmentation du nombre d'étudiants dans les formations de M1 et M2.

Par cet amendement, nous proposons de transférer :

-à hauteur de 303 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement depuis l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale »

-vers l'action 03 « formation initiale et continue de niveau master » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.